

**Dépôt : Djuna Bernard**

Luxembourg, le 13 février 2025

HA - Harcèlement moral



**MOTION**

## **Harcèlement moral dans la fonction publique et les communes**

**La Chambre des député.e.s,**

### **Considérant**

- la nécessité d'assurer un environnement de travail respectueux et sûr pour les agent.e.s du secteur public, y compris au sein des administrations communales ;
- le besoin d'une amélioration des moyens légaux et des dispositifs adéquats pour lutter contre le harcèlement moral dans la fonction publique, y inclus pour le secteur communal, ainsi que le besoin d'une meilleure sensibilisation et formation des responsables et agent.e.s sur cette problématique ;
- la loi du 29 mars 2023 portant modification du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif à la protection contre le harcèlement moral à l'occasion des relations de travail, s'appliquant aux salarié.e.s ;
- l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le projet de loi y afférant, dans lequel celle-ci a exprimé sa conviction que le texte comporte certaines mesures intéressantes et importantes en matière de lutte contre le harcèlement moral qui pourraient le cas échéant être transposées dans la fonction publique ;
- l'existence d'un Centre de ressources RH auprès du Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO) ;

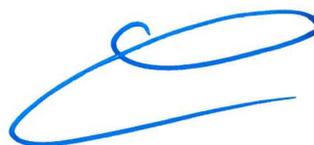
**Invite le gouvernement à**

- mettre en place une instance indépendante chargée d'enquêter et d'émettre des recommandations contraignantes sur les cas de harcèlement moral dans la fonction publique et au sein des administrations communales ;
- recenser les communes ayant déjà mis en place des procédures applicables en cas d'harcèlement et à accompagner les communes dans lesquelles elles font défaut dans leur mise en place ;
- renforcer la formation des responsables et agent.e.s du secteur étatique et communal en matière de prévention, de reconnaissance et de gestion des situations de harcèlement moral au travail ;
- évaluer un accès des communes au Centre de compétences RH auprès du CGPO, respectivement la mise en place d'un tel centre pour les communes.

Signatures :



DJUNA BERNARD



Sam Tanson



Joëlle Welfring



Meris ŠEHOVIĆ